



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/CN.9/415
3 mai 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Vingt-huitième session
Vienne, 2-26 mai 1995

FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Note du Secrétariat

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| INTRODUCTION | 1- 4 | 2 |
| I. SEMINAIRES ET COURS DE LA CNUDCI | 5- 6 | 3 |
| II. AUTRES SEMINAIRES, CONFERENCES, COURS ET ATELIERS | 7 | 4 |
| III. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ETATS PREPARANT UNE LEGISLATION | 8- 9 | 5 |
| IV. SIXIEME COLLOQUE DE LA CNUDCI SUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL | 10-12 | 6 |
| V. ACTIVITES FUTURES | 13-16 | 6 |
| A. Formation et assistance technique | 13-14 | 6 |
| B. Coordination de la formation et de l'assistance technique avec d'autres organisations | 15-16 | 6 |
| VI. PROGRAMME DE STAGES | 17 | 7 |
| VII. ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS | 18-21 | 7 |
| <u>Annexe</u> Programme type de séminaire de la CNUDCI sur le droit commercial international | | 9 |

INTRODUCTION

1. Les activités de la Commission en matière de formation et d'assistance technique visent à communiquer des informations concernant les conventions sur le droit commercial international, les lois types et d'autres textes juridiques aux fonctionnaires des ministères intéressés tels que les ministères du commerce, des affaires étrangères, de la justice et des transports, aux commissions de réforme du droit, aux juges, aux arbitres, aux praticiens, à la communauté commerciale et aux universitaires, en particulier dans les pays en développement et les pays dont les systèmes économiques sont en transition.
2. Les séminaires et les missions d'information de la CNUDCI destinés aux fonctionnaires, qui sont des éléments importants du programme de formation et d'assistance, sont conçus pour expliquer les principales caractéristiques et l'intérêt des instruments de la CNUDCI en matière de droit commercial international tels que, dans le domaine des ventes, la Convention des Nations Unies sur les ventes; dans le domaine de l'arbitrage, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; dans le domaine de la passation des marchés, la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics de biens, de travaux et de services; dans le domaine bancaire et des paiements, la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux et la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux; dans le domaine des transports, la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer et la Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. De plus, des informations sont fournies sur certains textes juridiques importants d'autres organisations (par exemple, les règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires et les INCOTERMS (Chambre de commerce internationale), ou la convention sur l'affacturage (Institut international pour l'unification du droit privé - UNIDROIT). (Un exemple de programme de séminaire est joint en annexe à la présente note.)
3. De plus, une assistance technique est fournie aux Etats préparant une législation sur la base des lois types de la CNUDCI dans les domaines de l'arbitrage commercial international, de la passation des marchés et des virements internationaux. L'assistance demandée peut prendre diverses formes comme, par exemple, l'étude des versions préliminaires du texte du point de vue des lois types de la CNUDCI, une assistance pour la préparation des projets de lois, des commentaires sur les rapports des commissions de réforme du droit et des séances d'information pour les législateurs, les juges, les arbitres et d'autres utilisateurs finals (par exemple, les responsables des achats) des textes juridiques de la CNUDCI incorporés au droit interne.
4. La présente note expose les activités que le secrétariat a entreprises depuis la vingt-septième session de la Commission (31 mai-17 juin 1994) et examine les activités futures possibles en matière de formation et d'assistance. Au cours de cette période, les demandes présentées au secrétariat de la CNUDCI n'ont cessé d'augmenter, notamment en provenance de pays en développement, des nouveaux Etats indépendants et d'Etats dont les économies sont en transition. Cette augmentation de la demande est le reflet d'un très fort développement des activités de réforme du droit applicable au commerce international dans ces Etats, ainsi que de la plus grande attention portée par les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, y compris appartenant au système des Nations Unies, à l'importance du droit commercial pour les échanges et les investissements d'un Etat.

I. SEMINAIRES ET COURS DE LA CNUDCI

5. Les séminaires de la CNUDCI sont généralement donnés par un ou deux membres du secrétariat, des experts des pays hôtes et, parfois, des consultants extérieurs. Après les séminaires, le secrétariat de la CNUDCI reste en contact étroit avec les participants, afin de fournir aux pays hôtes l'appui le plus important possible pour le processus d'examen et d'élaboration des lois en rapport avec l'adoption et l'utilisation des textes juridiques de la CNUDCI.

6. Depuis la session précédente, les séminaires et cours suivants ont été organisés :

a) Shangai (Chine) (27-28 juin 1994), en coopération avec la Commission chinoise pour l'arbitrage économique et commercial international (CIETAC); environ 90 participants y ont pris part.

b) Harare (Zimbabwe) (1er-3 août 1994), en coopération avec le Ministère de la justice; environ 70 participants y ont pris part.

c) Gaborone (Botswana) (8-10 août 1994), en coopération avec le Ministère de la justice; quelque 50 participants y ont pris part.

d) Windhoek (Namibie) (12-16 août 1994), en coopération avec le Ministère de la justice; une trentaine de participants y ont pris part.

e) Nairobi (Kenya) (12-15 septembre 1994), en coopération avec le Ministère de la justice; quelque 60 participants y ont pris part.

f) Tbilissi (Géorgie) (7-9 novembre 1994), cours organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères.

g) Bakou (Azerbaïdjan) (11-15 novembre 1994), cours organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères.

h) Erevan (Arménie) (16-18 novembre 1994), cours organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères.

i) Panama (Panama) (17-18 novembre 1994), organisé en coopération avec la Chambre de commerce et le Cabinet Boutin; quelque 150 participants y ont pris part.

j) Cali (Colombie) (21-22 novembre 1994), en coopération avec la Chambre de commerce et la Commission interaméricaine d'arbitrage commercial; environ 150 participants y ont pris part.

k) Tashkent (Ouzbékistan) (21-23 novembre 1994), en coopération avec le Ministère des relations économiques extérieures.

l) Prague (République tchèque) (4-5 avril 1995), en coopération avec le Ministère de l'industrie et du commerce; quelque 70 participants y ont pris part.

II. AUTRES SEMINAIRES, CONFERENCES, COURS ET ATELIERS

7. Des membres du secrétariat de la CNUDCI ont fait des exposés lors des séminaires, conférences et cours suivants, où des textes juridiques de la CNUDCI ont été examinés et discutés, dans le but de coordonner les activités :

Session annuelle du conseil d'administration de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) (Rome, 8-14 mai 1994 et 29 mars-1er avril 1995);

Conférence sur l'arbitrage parrainée par le Conseil international pour l'arbitrage commercial et la Commission chinoise pour l'arbitrage économique et commercial international (Beijing, 22 et 23 juin 1994);

Programme ONU/UNITAR de bourse d'études en droit international (La Haye, 8-12 août 1994);

Conférence sur "La nouvelle législation égyptienne relative à l'arbitrage commercial : différentes expériences d'adoption d'une loi type" parrainée par le Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire (Le Caire, 12 et 13 septembre 1994);

Conférence sur les "Nouvelles tendances en arbitrage maritime dans la région afro-asiatique" parrainée par le Centre régional pour l'arbitrage commercial international du Caire (Alexandrie, 14 et 15 septembre 1994);

Forum sur le droit ukrainien et la passation des marchés parrainé par le CCI/CNUCED/GATT (Kiev, 18-22 septembre 1994);

Groupe de travail ONU/CEE sur la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) (Genève, 19-23 septembre 1994);

Treizième cours sur l'arbitrage commercial international et les bibliothèques juridiques, parrainé par l'Association internationale des bibliothèques juridiques et Martinus Nijhoff Publishers (La Haye, 26-29 septembre 1994);

Conférence annuelle de l'Association européenne des praticiens des procédures collectives (Telfs, 29 septembre-2 octobre 1994);

Colloque sur l'arbitrage du tribunal d'arbitrage international de Londres, Asia/Pacific Users Council (Sydney, 5-7 octobre 1994);

Vingt-cinquième Conférence biennale de l'Association internationale du barreau (Sydney, 8-15 octobre 1994);

Séminaire régional sur le droit commercial d'Australie (Melbourne, 18 et 19 octobre 1994);

Cours international d'initiation à l'arbitrage, parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Bahreïn, 25-27 octobre 1994);

Cours d'initiation à l'arbitrage parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Harare, 28-30 novembre 1994);

Conférence sur l'arbitrage de l'OMPI (Genève, 19 et 20 janvier 1995);

Groupe de travail ONU/CEE sur la facilitation des procédures de commerce international (WP.4) (Genève, 20-24 mars 1995);

Conférence régionale des Amériques, parrainée par INSOL International (Toronto, 22-24 mars 1995);

Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, organisé par l'Institute of International Commercial Law de la Pace University School of Law (New York) (Vienne, 22-26 mars 1995);

Dynamic Asia Conference, parrainée par la Chambre de commerce internationale (New Delhi, 27 et 28 mars 1995);

Séminaire international sur la globalisation et l'harmonisation du droit commercial/de l'arbitrage (New Delhi, 31 mars et 1er avril 1995);

Cours d'études supérieures de droit commercial international parrainé par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin (Turin, 11 et 12 avril 1995);

Trente-quatrième session du Comité consultatif juridique Afrique-Asie (Doha, 17-22 avril 1995).

III. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ETATS PREPARANT UNE LEGISLATION

8. Le Secrétariat a continué de fournir une assistance technique aux Etats et de tenir avec eux des consultations pour la préparation d'une législation nationale reposant sur des lois types de la CNUDCI, en particulier la Loi type sur l'arbitrage commercial international et la Loi type sur la passation des marchés publics de biens, de travaux et de services. Les Etats bénéficiaires profitent ainsi de l'expérience accumulée par le Secrétariat à l'occasion de la préparation de ces lois types. De plus, quand l'assistance technique de la CNUDCI fait partie d'efforts coordonnés, les organismes d'aide et les gouvernements sont en mesure d'utiliser des ressources qui auraient servi à rémunérer des consultants ou à répondre à d'autres besoins et objectifs.

9. Afin de faciliter la fourniture d'une assistance technique par le Secrétariat, la Commission pourrait souhaiter envisager d'autoriser le Secrétariat à demander aux Etats de lui communiquer la législation actuellement en vigueur dans les domaines d'activité de la Commission.

IV. SIXIEME COLLOQUE DE LA CNUDCI
SUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
(Vienne, 22-26 mai 1995)

10. Le Secrétariat organisera le sixième Colloque de la CNUDCI sur le droit commercial international, qui se tiendra à l'occasion de la vingt-huitième session de la Commission. L'objectif du Colloque est de faire connaître à de jeunes juristes la CNUDCI en tant qu'institution, ainsi que les textes juridiques qui ont résulté de ses travaux.

11. Comme lors des colloques précédents, les conférenciers invités seront pour l'essentiel des représentants à la session de la Commission qui se tiendra simultanément, ainsi que des membres du Secrétariat. Afin de limiter les coûts d'interprétation et d'accroître la communication entre les participants, les langues utilisées pendant le Colloque seront l'anglais et le français seulement.

12. Les frais de voyage de 22 participants d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe orientale seront pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI pour les colloques. De plus, environ 75 participants assisteront au Colloque à leurs frais.

V. ACTIVITES FUTURES

A. Formation et assistance technique

13. Plusieurs séminaires et cours sont prévus en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe orientale d'ici à la fin de 1995, sous réserve toutefois que le Secrétariat reçoive des fonds suffisants sous forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques.

14. Comme les années précédentes, le Secrétariat a accepté de coparrainer le prochain cours d'études supérieures de droit commercial international, d'une durée de trois mois, qui sera organisé par l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail de Turin. Environ la moitié des participants devraient venir d'Italie et la majeure partie de l'autre moitié de pays en développement. Le cours abordera la question de l'harmonisation du droit commercial international et divers aspects du programme de travail de la Commission.

B. Coordination de la formation et de l'assistance technique
avec d'autres organisations

15. Lors de ses dernières sessions, l'Assemblée générale a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres organismes des Nations Unies qui s'occupent d'aide au développement d'appuyer le programme de formation et d'assistance technique de la Commission, de coopérer avec celle-ci et de coordonner leurs activités avec celles de la Commission. Pour renforcer la coopération et la coordination, le Secrétariat a pris diverses mesures qui peuvent être la fourniture d'une assistance technique juridique, ainsi que l'organisation de séminaires et de cours par la CNUDCI et donner lieu à des programmes communs avec des organismes tels que le Centre GATT/CNUCED du commerce international. Dans certains cas, les coûts de la participation de la CNUDCI pourraient être couverts par des mécanismes tels que les prêts accordés par les

banques internationales de développement pour le renforcement des institutions ou les mécanismes généraux d'aide au développement du PNUD.

16. La coopération et la coordination entre des organismes offrant une assistance technique juridique, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, permettent d'assurer l'examen et l'utilisation des textes juridiques élaborés par la Commission et dont l'examen a été recommandé par l'Assemblée générale. De plus, cette coopération et cette coordination sont particulièrement souhaitables du point de vue des Etats bénéficiaires. Elles renforcent l'utilité des conseils et de l'assistance fournis pour ce qui est de la mise en place de systèmes juridiques non seulement cohérents, mais également faisant appel aux conventions, aux lois types et à d'autres textes juridiques existants en matière de droit commercial, permettant ainsi aux hommes d'affaires de différents Etats d'élaborer et de mener à bien leurs transactions commerciales.

VI. PROGRAMME DE STAGES

17. Le programme de stages est destiné à permettre aux personnes venant d'obtenir un diplôme de droit de faire un stage dans le Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, qui assure le secrétariat de la Commission. Ces stagiaires se voient confier des tâches spécifiques en rapport avec des projets sur lesquels travaille le Secrétariat. Les participants au programme peuvent ainsi se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et se perfectionner dans des domaines spécifiques du droit commercial international. En outre, le Secrétariat accueille à l'occasion des spécialistes et des juristes pour leur permettre de faire des travaux de recherche, dans le cadre du Service et à la bibliothèque de droit de la CNUDCI, pendant une durée limitée. Le Secrétariat ne dispose malheureusement pas de fonds pour aider les stagiaires à payer leur voyage et à faire face à leurs autres frais. Ces stagiaires bénéficient souvent d'une aide d'une organisation, d'une université ou d'un organisme public, sinon, ils assument eux-mêmes leurs propres dépenses. L'année dernière, le Secrétariat a accueilli deux stagiaires qui venaient d'Allemagne et du Danemark.

VII. ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

18. Le Secrétariat continue de s'efforcer de mettre au point un programme de formation et d'assistance technique plus complet, afin de répondre au développement considérable de la demande de formation et d'assistance émanant des Etats et de donner suite à l'appel lancé par la Commission à sa vingtième session (1987) pour que les activités de formation et d'assistance et la promotion des textes juridiques préparés par la Commission soient privilégiées¹. Toutefois, à moins que le Secrétariat ne dispose des moyens financiers et humains nécessaires, ce qui n'est actuellement pas le cas, une part non négligeable des demandes de formation et d'assistance technique en ce qui concerne les textes juridiques de la CNUDCI restera sans réponse, et la promotion de l'utilisation de ces textes sera incomplète.

¹ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingtième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément N° 17 (A/42/17), par. 335.

19. Etant donné que le budget ordinaire ne prévoit aucune ressource pour couvrir les frais de voyage des conférenciers ou des participants, les dépenses liées aux activités de formation et d'assistance technique de la CNUDCI doivent être couvertes par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques. Les contributions pluriannuelles à ce fonds sont particulièrement importantes, car elles permettent au Secrétariat de planifier et de financer le programme sans avoir à solliciter des donateurs potentiels pour chaque activité. Une telle contribution a été reçue du Canada. En outre, des contributions de l'Autriche, du Danemark, de la France, du Pakistan et de la Suisse ont été utilisées pour le programme de séminaires. La Commission voudra peut-être exprimer sa gratitude aux Etats et aux organisations qui contribuent au programme de formation et d'assistance de la Commission par des apports de fonds ou de personnel ou en accueillant des séminaires.

20. Il convient d'attirer plus particulièrement l'attention sur le fait que des ressources relativement faibles suffisent à assurer une formation et une assistance technique efficaces dans le domaine du droit commercial international et à diffuser des informations au sujet des textes juridiques établis par la Commission, mais que sans ces ressources les dépenses relativement importantes engagées par l'Organisation et ses Etats Membres pour préparer les textes juridiques en question risquent de ne pas conduire à l'unification et à l'harmonisation du droit commercial international qui est l'objectif initial.

21. Compte tenu de ce qui précède, la Commission voudra peut-être lancer à nouveau un appel à tous les Etats pour qu'ils envisagent de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI pour les colloques, de façon à permettre au Secrétariat de donner suite aux demandes de formation et d'assistance de plus en plus importantes des pays en développement et des nouveaux Etats indépendants. Afin de faciliter les contributions des Etats, la Commission souhaitera peut-être demander à ce que le Fonds d'affectation spéciale soit incorporé au programme d'annonces de contributions des Nations Unies pour les conférences. Elle voudra peut-être aussi lancer un appel aux organismes d'assistance, notamment ceux qui relèvent du système des Nations Unies, pour qu'ils assurent un appui, une coopération et une coordination accrues.

Annexe

**PROGRAMME TYPE
DE SEMINAIRE DE LA CNUDCI SUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL**

Premier jour

9 heures - 10 heures Inscription des participants

Ouverture du séminaire

10 heures - 10 h 30 Ouverture de la session et discours de bienvenue (par ...)
10 h 30 - 11 h 15 Rappel de la genèse et des activités de la CNUDCI
11 h 15 - 11 h 45 Pause

Vente de marchandises

11 h 45 - 12 h 30 Principales caractéristiques de la Convention des Nations Unies sur les ventes
12 h 30 - 13 heures Discussion
13 heures - 14 h 30 Déjeuner
14 h 30 - 15 h 15 Guide juridique de la CNUDCI sur les opérations internationales d'échanges compensés
15 h 15 - 15 h 45 Discussion
15 h 45 - 16 h 15 Pause
16 h 15 - 16 h 45 Autres conventions et règles uniformes applicables à la vente internationale de marchandises (par exemple, Convention sur la prescription, Convention relative à la représentation, Convention sur la loi applicable, INCOTERMS)
17 h 15 - 18 heures Commentaires des experts du pays hôte

Deuxième jour

Passation des marchés

10 heures - 10 h 45 Projet de loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés
10 h 45 - 11 h 30 Commentaires des experts du pays hôte et discussion
11 h 30 - 12 heures Pause

Contrats de construction

12 heures - 12 h 30 Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles; travaux futurs sur les contrats de construction-exploitation-transfert
12 h 30 - 13 heures Commentaires des experts du pays hôte et discussion
13 heures - 14 h 30 Déjeuner

Banque et paiements

| | |
|---------------------|---|
| 14 h 30 - 15 heures | Principales caractéristiques de la Convention de la CNUDCI sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux |
| 15 heures - 15 h 30 | Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux |
| 15 h 30 - 16 heures | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |
| 16 heures - 16 h 30 | Pause |
| 16 h 30 - 17 h 15 | Autres textes juridiques en matière de paiements internationaux et de banque (par exemple, Règles et Usances uniformes relatives aux crédits documentaires, projet de Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by) |
| 17 h 15 - 18 heures | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |

Troisième jour

Transport de marchandises

| | |
|-----------------------|---|
| 10 heures - 11 heures | De La Haye à Hambourg (comparaison des Règles de La Haye et des Règles de Hambourg) |
| 11 heures - 11 h 30 | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |
| 11 h 30 - 12 heures | Pause |
| 12 heures - 12 h 30 | Principales caractéristiques de la Convention sur les exploitants de terminaux |
| 12 h 30 - 13 heures | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |
| 13 heures - 14 h 30 | Déjeuner |

Règlement des différends commerciaux

| | |
|---------------------|---|
| 14 h 30 - 15 heures | Règlement d'arbitrage et règlement de conciliation de la CNUDCI |
| 15 heures - 15 h 30 | Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage; Convention de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères |
| 15 h 30 - 15 h 45 | Mesures concrètes visant à développer l'arbitrage dans le pays hôte |
| 15 h 45 - 16 h 15 | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |
| 16 h 15 - 16 h 45 | Pause |

Utilisation de l'échange de données informatisées dans le commerce

| | |
|-------------------|--|
| 16 h 45 - 17 h 15 | Loi type de la CNUDCI sur l'échange de données informatisées |
| 17 h 15 - 17 h 30 | Commentaires des experts du pays hôte et discussion |

Conclusions

| | |
|---------------------|--|
| 17 h 30 - 18 heures | Conclusions des experts du pays hôte et clôture du séminaire |
|---------------------|--|